

Ville d'Ergué-Gabéric

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL / ASSOCIATIONS GABERICOISES

Demande de réservation

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____

Demeurant à (adresse complète) _____

 _____ Mail _____

Agissant pour le compte de l'association : _____

Siège social : _____ Qualité du demandeur : _____

Motif de la demande : _____ Date: _____

Lieu précis de livraison du matériel _____

Personne à contacter pour la livraison (nom, prénom)

_____ 

Sollicite le matériel suivant :

Matériel	Quantité	Disponibilité	
		Oui	Non
<u>Ensembles :</u> <input type="checkbox"/> 10 personnes : plateau en bois (2,90 x 0,90 m) + tréteaux + 2 bancs (2,90m) ou 10 chaises (entourer la mention choisie)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<u>Matériel pris à l'unité :</u> <input type="checkbox"/> Plateaux (2,90 m x 0,90m) + 2 tréteaux <input type="checkbox"/> bancs : 2,90 m <input type="checkbox"/> chaises <input type="checkbox"/> barrières <input type="checkbox"/> barnum : 8x5 m ou 3x3m ou 4x5m (entourer la mention choisie)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<u>Autre matériel</u> (à préciser : podium, panneaux de signalisation, guirlande /éclairage stands, vidéoprojecteur)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Cadre réservé à l'administration : N°dossier : _____ <input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Non disponible	<input type="checkbox"/> PM <input type="checkbox"/> Excel Transmis : <input type="checkbox"/> serv. manifestations <input type="checkbox"/> l'Athéna
--	--

Contact : Mairie d'Ergué-Gabéric – 3, place Louis Le Roux – 29500 Ergué-Gabéric

Tél : 02 98 66 65 20 – email : salles@ergue-gaberic.bzh

N° de l'astreinte en cas de problème : 06.30.21.19.97



Conditions générales de mise à disposition de matériel pour les associations gabéricaises

1- RESERVATION

La Ville d'Ergué-Gabéric met gratuitement à la disposition des associations d'Ergué-Gabéric du matériel. Les mandats et les prête-noms sont interdits. Les manifestations organisées doivent avoir un lien direct avec la vie associative Gabéricoise.

L'association qui souhaite la mise à disposition de matériel doit en faire la demande à l'aide **des formulaires de demande de réservation**, disponibles au Centre Culturel L'Athéna ou sur le site internet de la ville (www.ergue-gaberic.fr).

La ville honore ces demandes, **en fonction de la disponibilité du matériel.**

Les demandes de réservation de matériel doivent être faites par un membre du bureau de l'association et déposées au Centre Culturel L'Athéna au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation.

Aucune réservation ne pourra être prise ou confirmée par téléphone. Seule la confirmation de réservation écrite avec accord formel du Maire est valable. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais à l'association.

2 – ASSURANCES

L'association est responsable de la bonne utilisation du matériel prêté durant toute la période de mise à disposition.

L'association devra pouvoir justifier à tout moment de la souscription d'un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques de tous dégâts occasionnés pendant la mise à disposition, engageant sa responsabilité et en particulier en cas de dégradation, volontaire ou non, bris, vol, incendie ou tout autre sinistre constaté engageant ladite responsabilité.

3 – REMISE DU MATERIEL

Le matériel est, dans la mesure du possible, livré par les services techniques au plus tard pour la veille du jour de la mise à disposition ou le vendredi 12h pour les week-ends. Il est récupéré par les mêmes services, le premier jour ouvré qui suit la date de la mise à disposition.

Le demandeur est responsable de la bonne utilisation du matériel mis à disposition, conformément à son usage.

Avant restitution, le matériel doit être nettoyé et correctement conditionné. L'état du matériel sera contrôlé par le personnel municipal.

En cas de non restitution, de dégradation ou de destruction du matériel mis à disposition, le demandeur s'engage à rembourser à la ville d'Ergué-Gabéric, à l'émission d'un titre de recette, le prix de la réparation ou la valeur du remplacement du matériel.

4 – ENGAGEMENT

Les personnes ne respectant pas le présent règlement pourront se voir définitivement refuser la possibilité d'obtenir la mise à disposition de matériel.

Fait à Ergué-Gabéric, le
Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Accord, le.....
Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Damien Abolivier